

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE D'ALZON DU 14 NOVEMBRE

Présents : Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Patrick REILHAN, Roger LAURENS.

Excusés : Elodie BRUN, Gérard ABRIC procuration à Alain BOUTONNET

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 11h. Il demande à ajouter une délibération pour le remplacement du camion des services techniques par un camion en crédit-bail. L'ajout est validé à l'unanimité. Puis il démarre d'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 12 octobre 2022 est validé à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe du départ du locataire de l'appartement des écoles au 1^{er} novembre 2022 et qu'il convient de réattribuer ce logement à compter du 1^{er} décembre 2022.

Le logement est attribué à :

Appartement les écoles : MALATESTA Elodie - 425 € - à partir du 1^{er} décembre 2022

Le montant du loyer sera réévalué le 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **7 voix pour**,

APPROUVE l'entrée de ce locataire dans la location susnommée à compter de la date indiquée,

APPROUVE le montant du loyer indiqué,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le bail de location.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 11h45.

LE MAIRE, Roger LAURENS

Patrick REILHAN
2^{ème} Adjoint

Elodie BRUN
Conseillère municipale

Marie Hélène DISPARD VIVENS
Conseillère municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL
Alain BOUTONNET

1^{er} adjoint

Gérard ABRIC
3^{ème} adjoint

Dominique CAUVAS
Conseiller municipal

Odile COLOMB
Conseillère municipale